

1<sup>ER</sup> MAI

## Ne battons pas en retraite



Ce 1<sup>er</sup> mai, les retraites sont à l'honneur. Il s'agit de défendre l'augmentation de nos rentes AVS et de lutter contre le Plan de prévoyance 2020.

**Prévoyance** • Le choix est assez simple: d'un côté, le peuple suisse votera l'automne prochain sur l'initiative AVS+ qui demande une augmentation de 10% des rentes AVS. De l'autre, il devra se prononcer dès 2017 sur un plan de réforme du système des retraites qui prévoit *ad minima* la baisse du taux de conversion du 2<sup>e</sup> pilier de 6,8 à 6% et une augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Ce plan étant encore en cours de délibération aux Chambres, rien n'est encore arrêté, mais les dernières informations qui ont fuité de la

Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national laissent prévoir une augmentation de l'âge de la retraite pour toutes et tous à 67 ans. Pour toute travailleuse et tout travailleur qui prend ses intérêts un tant soit peu au sérieux, voter OUI à l'initiative AVS+ et NON au Plan de prévoyance qui sortira des Chambres est une évidence.

### L'INTÉRÊT DE L'IMMENSE MAJORITÉ

Avez-vous gagné ou pensez-vous gagner 84 600 CHF par an et ce durant

44 ans? Pensez-vous que vous êtes totalement à l'abri d'une période de chômage? Pensez-vous que le divorce ne vous concerne pas? Si vous répondez non à l'une de ces questions, sachez que vous ne toucherez pas une rente AVS complète, donc elle sera inférieure à 2350 frs. Quant à votre 2<sup>e</sup> pilier, il sera probablement plus faible encore, si vous y avez droit. AVS+ est donc l'occasion d'améliorer les rentes de chacun-e.

> suite en page 4

### RIE III

La 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises menace directement la cohésion sociale genevoise, avec des pertes de recettes fiscales chiffrées en centaines de millions. La CGAS riposte en exigeant une vraie redistribution des richesses. **5**

### REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

Le principe d'instaurer un revenu de base inconditionnel a convaincu le SIT. Mais son application suscite un questionnement nourri. Le OUI du SIT n'est ainsi pas « inconditionnel » mais critique. **8-9**

### ECONOMIE DOMESTIQUE

Une vingtaine d'employés de maison surexploités par un riche couple à Vésenaz. Le SIT dénonce. **11**

### ENTRETIEN

La loi sur l'inspection paritaire des entreprises entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai. Entretien avec Ueli Leuenberger, dans sa nouvelle peau d'inspecteur paritaire du SIT. **13**

### DANS CE NUMÉRO 2 INITIATIVES LOGEMENT



# Billet de la présidence

## À NOUS L'AUSTÉRITÉ, À EUX LES OFFSHORES

Depuis les crises systémiques successives du système financier et plus précisément depuis la dernière en 2008, les attaques envers les conquêtes sociales des travailleuses et travailleurs sont de plus en plus brutales. Justifications invoquées: la crise, les caisses vides...

Alors que le monde n'a jamais produit autant de richesses, on n'arrive pas à comprendre comment l'argent réussit à se volatiliser, alors qu'à l'école on nous apprend la loi de la « conservation de la matière » de Lomonosov et Lavoisier: « Rien ne se crée ni disparaît, tout se transforme ».

On savait que l'évasion fiscale, ou « optimisation fiscale », comme la nomme les patrons et les fortuné-e-s pour masquer leur cupidité derrière un vernis de légalité, est une pratique courante de la bourgeoisie. On savait que des chefs d'Etat peu recommandables s'y adonnent aussi.


Il n'empêche, le scandale des « panama papers », soit la mise à jour d'une pratique de soustractions fiscales à très large échelle, impliquant jusqu'au premier ministre britannique, est révoltant.

Ce scandale mondial ne doit pas nous faire oublier que durant des années, en toute impunité, de célèbres avocats du barreau genevois ont servi d'intermédiaires et de gestionnaires de ces sociétés fictives panaméennes. Personne ne nous fera croire que la bourgeoisie locale, celle-là même qui déplore que les 30 % des travailleurs-euses les plus pauvres de Genève ne paient pas d'impôts, et qui s'apprête à diminuer de moitié l'imposition du bénéfice des entreprises, n'a pas également mis les mains dans ces sociétés offshore.

Le Ministère public vient d'ouvrir une enquête, et c'est tant mieux. Mais la justice aura-t-elle les moyens de faire son travail? Le Procureur général aura-t-il la volonté de poursuivre ses amis politiques jusqu'au bout?

Quant à l'administration fiscale, la Cour des comptes a récemment publié un rapport indiquant qu'elle manque de moyens pour traquer la fraude et l'évasion fiscale. Alors qu'attend-on pour engager plus de contrôleurs-euses fiscaux-ales?

La réponse est simple: les caisses vides sont si pratiques pour démanteler les droits des travailleuses-euses, alors pourquoi la bourgeoisie s'en priverait-elle?

Le 28 mai prochain, toutes et tous ensemble dans la rue. 

Jorge-Alejandro MUÑOZ



## SOMMAIRE

### EDITO

Le renouveau de la lutte **P3**

### ACTUALITÉS

Deux initiatives pour créer des logements **p4**

1<sup>er</sup> mai **p4**

RIE III **p5**

Loi sur l'asile: un mauvais projet **p6**

Initiative « en faveur du service public » **p6**

Ville de Genève: 2X NON

aux coupes budgétaires **p7**

### VOTATIONS

Revenu inconditionnel de base: un principe juste, des effets qui font débats **p8**

Oser l'utopie: OUI à l'initiative **p9**

Le RBI ailleurs **p9**

### SECTEURS

Services publics: nouvelles attaques, nouvelle riposte **p10**

CPEG: Menaces sur les retraites des fonctionnaires **p10**

Multimillionnaires exploités **p11**

Construction: le bal

des fraudeurs continue **p12**

Le personnel de l'Hospice général dénonce le manque de moyens **p12**

### ENTRETIEN

Ueli Leuenberger, inspecteur paritaire **p13**

### ANNONCES

**p14-15**

### EN ACTION

Un 8 mars contre l'égalité par le haut **p16**



**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs

### HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

### PERMANENCES DU SIT

**Bâtiment, parcs et jardins**

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

**Tertiaire-privé**

(Nettoyage, entretien, régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, sécurité, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1<sup>er</sup> étage

**Santé, social, secteurs public et subventionné**

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2<sup>e</sup> étage

**Travailleuses-euses sans statut légal (sans-papiers)**

lundi de 14 h à 17 h

jeudi de 9 h 30 à 12 h au 2<sup>e</sup> étage

**Service des impôts**

déclaration: sur rendez-vous pour les membres uniquement

+41 (0) 22 818 03 20

permanence impôt à la source

mercredi de 14 h à 17 h au 4<sup>e</sup> étage

### CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

guichet: lundi, mardi, mercredi

et vendredi de 14 h à 17 h au 3<sup>e</sup> étage

+41 (0) 22 818 03 33

tous les matins, de 9 h à 12 h

### CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél.: +41 (0) 22 818 03 00

fax: +41 (0) 22 818 03 99

courriel: sit@sit-syndicat.ch

web: www.sit-syndicat.ch

# Le renouveau de la lutte

Lorsque vous entendez des sociologues parler de la question « qu'est-ce que le bonheur? », ils-elles vous rapportent que les personnes qu'ils-elles interrogent évoquent l'amour, l'amitié ou la famille. Certaines études montrent qu'en ce qui concerne l'argent, le bonheur augmente bien moins vite avec la richesse et que donc l'argent ne fait pas forcément le bonheur. Ou alors dès un certain seuil et jusqu'à un certain point. Si cette même question « qu'est-ce que le bonheur? » est posée aux syndicats, ils vous diront que les travailleurs et travailleuses qu'ils regroupent et défendent, leur disent : c'est un salaire digne, des conditions de travail justes, une retraite équitable, en un mot c'est la sécurité à la place de la précarité, maintenant et demain.

Le thème de ce premier mai est ainsi la défense et l'amélioration des rentes AVS de 10 % comme le préconise l'initiative syndicale AVS+ qui sera en votation populaire en septembre.

Défense de l'AVS contre ses détracteurs patronaux et de droite qui s'évertuent à prédire des scénarios catastrophes pour l'AVS afin de baisser les rentes. Or depuis sa création en 1948, elle a déjà connu l'augmentation de l'espérance de vie et la baisse de la natalité. Et ses finances, solidaires, sont restées extrêmement stables. Par franc de valeur produite en Suisse, la part de la dépense liée à l'AVS est passée de 0.05 centimes à 0.06 centimes entre 1975 et 2013, soit presque 40 ans.

Le taux de cotisation à l'AVS est resté à 8,4 % des salaires depuis 1975. Toute tentative de légère hausse afin d'améliorer les rentes a été combattue lors des diverses révisions par les milieux économiques et par la droite. Le taux n'est en revanche pas verrouillé pour les cotisations au 2<sup>e</sup> pilier, qui est actuellement en moyenne à 18 %. Et tandis que depuis les années 90 les cotisations au 2<sup>e</sup> pilier sont passées de 8 000 à 11 000 francs, les rentes ont baissé en raison de l'appétit du capital.

Les milieux patronaux et la droite préfèrent développer le 2<sup>e</sup> pilier au détriment de l'AVS car la prévoyance professionnelle représente un capital invraisemblable de 891 milliards en 2013. Evidemment cette somme génère pour les assurances et les banques des frais de gestion mais aussi des gains fabuleux de 6.4 milliards en 2013.

On a cotisé plus, pour recevoir moins, ceci ne contribue pas à augmenter le bonheur des salarié-

e-s et des rentiers-ères, mais celui des actionnaires et des assurances.


C'est dans ce contexte que nous devons gagner la votation pour AVS+ en septembre. 200 francs de rentes supplémentaires par mois pour seulement 20 francs de plus de cotisations sur un salaire de 5000 francs. Je ne dis pas que le bonheur est là, mais pour un nombre important de nos ami-e-s, parents et collègues, il y contribuera.

Si AVS+ apporte un peu de bonheur, tel n'est pas le cas du Plan Prévoyance 2020 du Conseil fédéral, discuté actuellement aux chambres fédérales. Car il baisse à nouveau le taux de conversion du 2<sup>e</sup> pilier et augmente l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Ces dégradations, qui en préfigurent d'autres telles que le relèvement de l'âge de la retraite de tous-tes à 67 ans, est totalement inacceptable et doit être combattu.

Ce premier mai 2016 à Genève est aussi une journée de lutte contre la sous-enchère salariale. Car c'est aujourd'hui, et il ne pouvait y avoir de date plus symbolique pour le mouvement syndical, qu'entre en vigueur la loi sur l'inspection paritaire des entreprises, issue de l'initiative populaire cantonale lancée par la CGAS

pour lutter contre les abus patronaux et améliorer le contrôle des entreprises. 24 inspecteurs et inspectrices dont 12 issu-e-s des rangs syndicaux, vont bientôt commencer leur activité

de contrôle du respect des lois et des conditions salariales et de travail.

Chères et chers camarades, la défense d'une société dont le bien commun est au centre de nos actions ne saurait se limiter au premier mai. Entre celles et ceux qui veulent attaquer l'AVS, celles et ceux qui veulent la fin de la libre circulation des personnes et réintroduire des contingents et des discriminations à l'égard des migrant-e-s, celles et ceux qui veulent une Suisse fermée et insensible à la détresse des réfugié-e-s, celles et ceux qui, comme les autorités fédérales et cantonales alliées au patronat, tentent d'imposer des politiques d'austérité par une réforme de la fiscalité des entreprises au détriment de la population et des salarié-e-s et à l'avantage des actionnaires, il est nécessaire de renforcer et de faire converger nos luttes. Pour un mois de mai à l'insigne du renouveau de la lutte, je vous invite toutes et tous à nous retrouver autant nombreux-ses qu'aujourd'hui à la manifestation syndicale et de la gauche contre l'austérité de samedi 28 mai. 

**Diego Cabeza, président du SIT**

Allocution 1<sup>er</sup> mai 2016

## L'AVS est socialement juste et plus efficace que le 2<sup>e</sup> pilier

## LOGEMENT

# Deux initiatives pour créer des logements

Avec une large coalition d'associations, de partis et de syndicats, le SIT participe au lancement de deux initiatives cantonales pour mettre fin à la pénurie de logements bon marché.

**A vos stylos** • Prendre le taureau par les cornes. Face à l'inaction des autorités et à la spéculation des milieux immobiliers, deux initiatives cantonales sont lancées pour booster la construction de logements bon marché à Genève. Les syndicats, dont le SIT, les partis de l'Alternative, l'Asloca, le Rassemblement pour une politique sociale du logement, le mouvement populaire des familles et diverses associations de quartier et coopératives de logement appellent les Genevois-es à signer rapidement ces deux initiatives.

## LOGEMENTS À BAS PRIX

La moitié des logements construits à Genève ces dix dernières années sont des appartements à vendre ou des villas, inaccessibles à la plupart des travailleurs-euses. La première initiative corrige cette anomalie en garantissant 80 % de logements locatifs dans les zones de développement. Elle prévoit également que 50 % de ces logements soient d'utilité publique, c'est-à-dire subven-



tionnés, et 30 % d'habitations à bon marché (HBM).

L'initiative promeut également les coopératives, en attribuant 50 % de la création de logements à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Selon l'Office fédéral de la statistique, les

loyers en coopérative sont 15 à 20 % moins chers que le reste du marché. Les maîtres d'ouvrage sans but lucratif représentent un énorme potentiel pour sortir les logements de la spéculation, proposer des loyers abordables qui correspondent aux coûts réels et

assurer la participation des habitant-e-s dans les décisions.

## COMBATTRE LA PÉNURIE

La deuxième initiative prévoit qu'en cas de pénurie, chaque déclassement de terrain destiné au logement est soumis aux dispositions de la première initiative, c'est-à-dire à l'obligation de construire des logements abordables pour toutes et tous. Cette obligation s'appliquera tant que le taux de logements disponibles est inférieur à 2 %. A Genève, ce taux est actuellement de 0,4 %!

Avec un tel manque de logements, il est essentiel de s'assurer que des logements abordables soient créés, faute de quoi il est encore plus difficile pour les faibles et les moyens revenus de trouver où se loger.

## CONTRER LA SPÉCULATION

Ces deux initiatives visent à concrétiser le droit au logement inscrit dans la Constitution, et constituent la contre-offensive de gauche aux velléités de la droite de libéraliser le marché genevois pour accroître les marges déjà gigantesques des promoteurs immobiliers. Il est scandaleux qu'en période de pénurie et de stagnation des salaires, certains ne cherchent qu'à s'enrichir encore plus sur le dos des travailleurs-euses en faisant s'envoler les loyers. C'est pourquoi le SIT appelle à signer massivement ces deux initiatives. ♦

Davide De Filippo

Téléchargez les feuilles de signatures sur [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)  
Signez et faites signer les 2 initiatives  
Renvoyez-les nous avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016

> suite de la page 1

1<sup>ER</sup> MAI

## Ne battons pas en retraite

### L'INTÉRÊT DE LA MINORITÉ

Le plan élaboré par le Conseil fédéral et en discussion actuellement au Parlement, en revanche, coûtera très cher à chacun-e et ne profitera qu'aux assureurs. En effet, abaisser le taux de conversion et augmenter l'âge de la retraite, que ce soit pour les femmes ou pour tous, permettront aux assureurs du 2<sup>e</sup> pilier d'amasser quelques milliards supplémentaires. Et, pour mémoire, ces assureurs ont le

droit de garder, pour risque commercial, 10 % de la masse que les travailleuses et les travailleurs leur versent, ainsi que 10 % du revenu du capital ainsi constitué. Ainsi, quel que soit l'état des marchés les assureurs s'enrichissent. Ajoutons encore que si l'AVS coûte aux salarié-e-s 4,2 % de leur salaire, le 2<sup>e</sup> pilier, lui, coûte jusqu'à 9 % de salaire.

### C'EST MATHÉMATIQUE?

« Mais la population vieillit, la longévité est incontrôlable, il y a de moins en moins d'actifs-ves pour payer toujours plus de rentes. C'est mathématique, pour que les générations futures puissent jouir d'un peu de retraite il faut prendre des mesures maintenant. » Ces arguments seront à n'en pas douter martelés durant toutes ces campagnes. Sauf que les mathématiques ne sont pas si simples. Si en 1948, il fallait 6,5 travailleurs-euses pour financer un-e rentier-e, il ne faut plus aujourd'hui que 3,4 travailleurs-euses

pour financer un-e rentier-e. Pourquoi? Parce que le nombre d'actifs-ves a augmenté et parce que les salaires ont augmenté. Le gâteau est donc plus grand. Il le serait encore plus, si par exemple, la discrimination salariale entre homme et femme disparaissait, plus de 600 millions supplémentaires tomberaient dans l'escarcelle de l'AVS.

Et si une grande partie du travail politique consiste à savoir à qui on prend l'argent pour en faire quoi, des solutions de financement supplémentaires pour les rentes devraient facilement se trouver. Et il n'est pas inconcevable d'augmenter un peu nos cotisations AVS qui sont identiques depuis 1975, année où une livre de pain coûtait 1,96 frs.

Défendre nos rentes, renforcer l'AVS, c'est le mot d'ordre du 1<sup>er</sup> mai, mais ce sera aussi celui des années 2016 et 2017. ♦

Emmanuelle Joz-Roland



RIE III

# Le casse du siècle

La réforme de l'imposition des entreprises menace directement la cohésion sociale genevoise, avec des pertes de recettes fiscales chiffrées en centaines de millions.

**Fiscalité** • Un tsunami sur Genève. Le point de départ est la pression européenne pour que cesse la concurrence fiscale déloyale de la Suisse. Cette dernière impose les sociétés étrangères établies en Suisse deux à trois fois moins que les sociétés suisses : à un taux de 7,5 à 11,5 % au lieu de 24 % à Genève. Ces statuts spéciaux devront être abolis, en faveur d'un taux unique. Ce que personne ne conteste. Mais du coup, les milieux financiers et patronaux se ruent sur l'opportunité d'introduire de nouvelles niches fiscales. Objectif : développer « l'attractivité » du pays, et surtout payer beaucoup, beaucoup moins d'impôts. Inacceptable.

## MILLIARDS PERDUS

En plus de ces niches, 14 cantons ont annoncé des

baisses d'impôt, aux limites des taux tolérés. Les conséquences, se chiffrant en milliards de pertes fiscales, seront dévastatrices, et surtout à Genève. Mais les partis pro-patronaux n'en ont cure. Les prestations sociales et publiques financées par ces recettes fiscales ne comptent pas. Argument masqué : sans baisse d'impôts, toutes les sociétés à statut partiront, avec des pertes massives d'emplois. Comme s'il n'y avait pas d'autres raisons de rester à Genève ! Mais ces raisons ne sont opportunément jamais mentionnées. Et toutes les pistes de recettes pour rééquilibrer les finances sont refusées par le patronat.

Le contrecoup se fait déjà sentir. A la Confédération, c'est un plan d'économies d'un milliard de francs, dans la formation professionnelle, l'aide au

développement et les conditions de travail du personnel de la Confédération.

Rien que pour Genève, la facture pourrait se monter de 400 à 1000 millions annuels, selon le contenu final de la réforme, non chiffré, voté à Berne en juin. Le Conseil d'État s'accroche à un taux cantonal abaissé de 24 % à 13 %, soit 70 % de baisse de l'impôt cantonal et communal ! On parle d'un cadeau de 800 millions aux sociétés ordinaires ! Et ce alors que les baisses d'impôts des derniers 15 ans ont déjà fait perdre plus d'un milliard par an aux caisses publiques (voir SITinfo de décembre 2014).

## POPULATION TOUCHÉE DE PLEIN FOUET

Qui paiera cette facture ? C'est le deuxième enjeu. Pour Genève, quelques compensations sont annoncées : 130 à 150 millions de la Confédération, 50 millions par les patrons. Pas question de mettre plus, malgré la pluie d'or qu'ils recevront. La gauche, la CGAS et les syndicats de la fonction publique demandent des recettes fiscales pour éviter les pertes. Mais la droite patronale s'y oppose.

Restent donc entre 250 et 500 millions à payer. D'où les attaques du Conseil d'État dès septembre 2015 : les dépenses de l'État doivent être diminuées d'autant ! Ce sont donc les salarié-e-s qui trinqueront, surtout les plus vulnérables, à travers les baisses de prestations publiques. Ainsi que les salarié-e-s de la fonction publique et subventionnée, dont les conditions de travail, de salaire et de retraite sont attaquées directement.

## TOUTES ET TOUS CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Face à cette attaque massive, la réponse des salarié-e-s doit être la mobilisation. Divers rendez-vous sont déjà fixés : le 1<sup>er</sup> mai évidemment, mais aussi le 28 mai, lors d'une grande manifestation contre l'austérité (voir page 15). Le 5 juin également, mais dans les urnes, où il s'agira de refuser 65 millions de cadeaux fiscaux supplémentaires aux riches étrangers-ères. Enfin, le référendum sera très vraisemblablement lancé au niveau national contre la RIE III, et certainement à Genève également. ♦

Jean-Luc Ferrière

RIE III

# Position offensive des syndicats

La CGAS participe à la table ronde du Conseil d'État en exigeant une vraie redistribution des richesses.

**Riposte** • Le Conseil d'État a mis en place une « table ronde » sur la RIE III avec partis, communes et partenaires sociaux afin de préparer un projet de loi qui se voudrait « consensuel ». Mais cette composition, et l'écart des positions n'y sont guère propices. Les syndicats demandent une véritable redistribution des richesses.

Face à la stratégie du Conseil d'État visant à fixer le taux d'imposition des entreprises « autour de 13 % », la CGAS défend les prestations nécessaires aux salarié-e-s, et exige la garantie de ressources fiscales suffisantes : le budget actuel ne permet plus de répondre aux besoins. Elle exige aussi de ne pas toucher aux conditions

de travail du personnel déjà sous pression. C'est par des impôts que les pertes d'impôt doivent être compensées. Les richesses sont là : 30 milliards annuels de bénéfice net déclaré (le bénéfice réel reste inconnu).

Au patronat, elle rappelle de nombreuses revendications en souffrance depuis parfois des années : un salaire minimum légal, plus de CCT et de contrats-types pour protéger les secteurs, des salaires minimaux à 4500 francs, un renchérissement automatique tenant compte de l'assurance maladie, des négociations annuelles sur l'ensemble des salaires. S'y ajoutent une base légale pour des arrêts de travail en cas de sous-enchère salariale, des mesures pour traquer et sanctionner les faillites frauduleuses, une APG

obligatoire, une véritable politique de l'emploi, des places de crèches en suffisance, un congé formation rémunéré et des moyens suffisants pour les validations d'acquis. La CGAS revendique enfin des droits syndicaux effectifs, une meilleure protection contre les licenciements, l'amélioration de la protection de la maternité lacunaire et un congé paternité payé.

En ce moment même, les négociations de l'une des plus importantes CCT sont bloquées, celle de la construction : le patronat refuse une augmentation de 1 franc par jour. La CGAS exige le déblocage de ces négociations comme gage de la volonté des entreprises de redistribuer les richesses gagnées par la sueur des travailleurs et des travailleuses. ♦ JLF

## LOI SUR L'ASILE

# Un mauvais projet

Procédures expéditives, régime semi-carcéral, légalisation des mesures urgentes de 2013, le SIT appelle à voter NON à la révision de la Loi sur l'Asile le 5 juin.

**Référendum fédéral** • C'est un mauvais projet. La Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga présente au peuple une copie, à peine retouchée par le Parlement suisse, bien éloignée de l'esprit humaniste qui devrait animer un projet socialiste. C'est en cherchant une alliance avec la droite bourgeoise, PLR en tête, qu'elle a réfléchi cette restructuration du domaine de l'asile, plutôt que de consulter les milieux de défense des droits des réfugié-e-s. Si ces derniers sont divisés sur la stratégie à l'égard de ce projet de loi, tous critiquent les nombreux durcissements qu'il contient. Et pour cause, cette révision est à mille lieues de l'esprit des rédacteurs-trices du principe du droit d'asile dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et de la Convention sur le statut des réfugié-e-s de 1951, deux grands textes d'engagements internationaux rédigés suite à l'horreur que fut la seconde guerre mondiale.

**CAMPS ET MESURES URGENTES**

Ce projet propose d'inscrire dans la Loi ce qui a été testé à Zürich ces dernières années, après l'acceptation par le peuple des mesures urgentes en matière d'asile de 2013. Il prévoit de réunir dans des camps fédéraux – le projet, en allemand, parle de

*läger* – les requérantes et requérants d'asile afin de faciliter les procédures. Il prévoit aussi la reprise de ces fameuses mesures urgentes : élimination de la possibilité de demande d'asile directement dans les ambassades de Suisse, obligeant ainsi les requérant-e-s à se risquer dans un périple des plus dangereux – on le voit bien ces derniers mois avec la crise migratoire actuelle et ses nombreux morts noyés dans la méditerranée, et refus de considérer la désertion militaire comme un motif de protection légitime. Il empêche ainsi toute personne ne souhaitant pas prendre part à une guerre pour le compte de l'un ou l'autre Etat de demander à la Suisse sa protection pour raison de persécution politique. Il va donc à l'encontre même de la définition du statut de réfugié prévu par le texte de 1951 – d'autant que, ainsi qu'exprimé par les porteurs des mesures urgentes de 2013, celle-ci vise expressément les ressortissant-e-s Erythréen-ne-s.

**PROCÉDURES EXPÉDITIVES**

L'accélération des procédures de traitement des demandes d'asile réduit à peu de chagrin les chances de celles et de ceux qui ont dû partir rapidement. Comment en effet faire parvenir de



certaines régions du monde des documents administratifs et d'identité en 22 jours? Comment rédiger un bon recours en 5 jours, même avec une assistance juridique gratuite? C'est d'ailleurs, ce seul et unique point, l'assistance juridique gratuite durant la procédure, qui a motivé l'UDC à faire référendum. Le reste du projet ne semble pas déranger les xénophobes plus que ça.

Face à un mauvais projet, si éloigné de l'esprit qui devrait animer le droit d'asile, si éloigné de la tradition d'accueil helvétique, le syndicat SIT appelle à voter NON au référendum le 5 juin prochain. ♦

Selim Neffah

## INITIATIVE « EN FAVEUR DU SERVICE PUBLIC »

## Trompeuse et dangereuse

Le SIT appelle à voter NON à l'initiative « en faveur des services publics », car elle ferait tout le contraire de ce qu'elle prétend.



**Initiative fédérale** • Prétendant stopper le développement d'une logique marchande dans les services publics, cette initiative fait exactement le contraire : elle accélère le processus de privatisations qui a commencé il y a 18 ans par l'autonomisation des transports, de la poste et des télécommunications. Elle aura pour conséquences la dégradation du service public et des conditions de travail dans les secteurs concernés, et mettrait en danger d'autres prestations publiques délivrées par la Confédération. Pour défendre le service public, votons NON le 5 juin.

Lancée en 2012 par des associations de défense des consommatrices, cette initiative pointe de vrais problèmes : le développement d'une logique marchande inspirée de l'économie privée au sein des grandes régies fédérales, se traduisant par l'augmentation des tarifs et la baisse de la qualité des prestations. En empêchant les régies fédérales de reverser une partie de leurs bénéfices à la Confédération, les initié-e-s espèrent que cela permettra de baisser les tarifs et/ou de faire cesser les mesures d'économie portant atteinte aux prestations.

Or, non seulement cette interdiction n'empêchera pas les régies publiques de continuer leur politique actuelle, mais elle va encore de l'aggraver. En coupant le cordon ombilical entre la Confédération et les régies publiques, on fait un pas de plus vers la privatisation complète de ces dernières, avec toutes les conséquences négatives que cela peut avoir sur la qualité des prestations, comme par exemple l'abandon des prestations non rentables, et sur les conditions de travail du personnel.

Par ailleurs, il n'y a rien de choquant au fait qu'un service public bénéficiaire serve à financer d'autres prestations publiques non rentables. Ainsi, en cas d'acceptation de l'initiative, la Confédération perdrait plusieurs centaines de millions de francs par an, qu'elle utilise aujourd'hui pour financer la formation et la recherche, la coopération au développement, les transports et l'administration fédérale. ♦

Davide De Filippo

VILLE DE GENÈVE

# 2 X NON aux coupes budgétaires

Le SIT appelle à refuser ces coupes de 7,3 millions de francs dans le budget municipal, véritable casse sociale, culturelle et de l'emploi.



**Référendums communaux** • Il s'agit de faire barrage à l'ensemble du programme de démantèlement social et culturel que la majorité de droite entend appliquer en Ville de Genève au cours de cette législature. Dès juin 2015, elle annonçait clairement son intention de remettre en cause le statut du personnel municipal, faciliter les licenciements, réintroduire des contrats privés et contourner le partenariat social. Elle a poursuivi son travail de sape en coupant à la hache dans un budget 2016 pourtant excédentaire, ce qui impacte le service public ainsi que les prestations à la population. Une seule réponse possible le 5 juin : un double NON massif dans les urnes.

## COUPES DANS LE SOCIAL ET LA CULTURE

Ces coupes touchent linéairement toutes les associations dans le domaine du social et du caritatif (soutien aux femmes, aux migrant-e-s,

aux populations démunies, etc). Mais aussi les jeunes, notamment les ludothèques et le parascolaire, et la coopération internationale (FGC), ce qui affectera la cohésion sociale et les populations les plus fragiles. Les 300 000 francs de moins dans les prestations complémentaires municipales pour les personnes âgées ou les 600 000 francs amputés dans le Fonds chômage destiné à la réinsertion professionnelle pour des chômeuses en fin de droit, révèlent une politique profondément antisociale. Les coupes linéaires de 2% dans les subventions de la culture et la baisse de 10% dans les Fonds généraux (danse, théâtre, musique, chorale, cinéma, etc.) impacteront les moyens de création, le nombre et la diversité des événements culturels, ainsi que l'accès de toute la population à une culture de qualité. De plus, ces coupes budgétaires s'ajoutent à celles du Canton. Des emplois sont clairement menacés dans le secteur culturel.

## OUTILS DE TRAVAIL ET PRESTATIONS

Le personnel de l'administration municipale n'est pas épargné. En coupant 4 millions supplémentaires, dans la ligne « biens, services et marchandises », ce sont les moyens qui permettent au personnel de faire son travail qui sont amputés. Les vêtements de travail, l'entretien des locaux, le matériel et les outils seront touchés. L'achat des livres dans les bibliothèques, la sécurité des bâtiments publics et des infrastructures publiques sont aussi en jeu, ainsi que des mandats pour de nombreuses prestations à la population (soutien technique et logistique aux manifestations sportives et culturelles, Fêtes de la musique, CinéTransat, Nuit des musées, La Ville est à vous,...). Ces coupes linéaires de 2,5% touchent aussi les écoles de sport pour les enfants et les programmes sport seniors.

## AUSTÉRITÉ ET RIEIII

Pourtant, les finances communales sont saines et la dette recule. Depuis une décennie les comptes de la Ville sont excédentaires (sauf en 2013, année de recapitalisation de la caisse de prévoyance CAP) et, en 2015, ils présentent à nouveau un excédent de 39,5 millions de francs. Ces coupes n'ont aucun fondement visant un équilibre budgétaire. La droite impose un programme d'austérité dans le seul but de préparer le terrain en vue de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Nous nous battons contre cette réforme. Ce cadeau sur le bénéfice des entreprises entraînerait une perte pour la Ville de Genève estimée à 50-60 de millions de francs par an. La droite municipale a clairement dit son objectif de couper, d'ici à 2020, au moins autant dans le budget annuel de la Ville, éliminant ainsi toute une série de services et de prestations à la population. ♦

Valérie Buchs

## Encore NON aux cadeaux fiscaux

La majorité du parlement s'est sentie autorisée à alléger encore les forfaits pour les plus riches. Le SIT appelle à voter NON à cette nouvelle mouture des forfaits fiscaux. Parmi les différentes solutions possibles pour adapter la loi aux exigences de la Confédération, la majorité a choisi celle qui fait le plus de cadeaux aux riches forfaitaires, et qui ramène donc le moins pour les prestations sociales. La perte se monte à 65 millions de francs, qui manqueront dans les caisses publiques déjà sous pression. **JLF**

## NON à l'expulsion des locataires

Prétendant permettre aux locataires d'acheter leur appartement, ce projet de loi permet en fait surtout aux grands propriétaires d'expulser des locataires qui n'auraient pas les moyens, soit l'immense majorité, d'acheter leur appartement.

Cette attaque contre la loi qui protège aujourd'hui les locataires contre la spéculation immobilière et les congés-ventes vise uniquement à permettre aux milieux immobiliers de réaliser des profits mirobolants sur le dos des locataires.

Le SIT appelle à voter NON à cette attaque majeure contre le droit au logement. **DDF**

## Initiative fédérale « Pour un financement équitable des transports » : NON

## Initiative cantonale « Pour des transports publics plus rapides » : OUI Contre-projet : NON

## Initiative cantonale « Pour la grande traversée du lac » : NON

Retrouvez tous les argumentaires sur [sit-syndicat.ch](http://sit-syndicat.ch)

## REVENU DE BASE INCONDITIONNEL

# Un principe juste, des effets qui font débat

Le principe d'instaurer un revenu de base inconditionnel a convaincu le SIT. Mais son application suscite un questionnement nourri. Le OUI du SIT n'est ainsi pas « inconditionnel » mais critique.



**Initiative fédérale** • Oui, mais... Le texte de l'initiative sur laquelle nous sommes appelé-e-s à voter le 5 juin propose d'inscrire dans la Constitution fédérale le droit à un revenu de base inconditionnel (RBI) permettant à l'ensemble de la population de mener une existence digne, même sans autre source de revenu, et de participer à la vie publique. Idée séduisante, mais pas exempte d'interrogations.

## MONTANT SUFFISANT ?

L'initiative n'articule pas de montant, mais les initiants parlent de 2500 francs mensuels (625 pour les mineurs). Ce montant, repris des minima de l'aide sociale fixés par la Conférence suisse des institutions de l'aide sociale, est jugé trop faible pour vivre dignement par certains, qui sont d'avis qu'à Genève 4000 francs mensuels sont nécessaires. Il est en revanche avantageux par effet de cumul : 6250 francs pour une famille de deux adultes et deux enfants, c'est bien plus que deux très bas salaires cumulés, et ce sans travailler. Les couples retraités seraient également avantagés : 5000 francs mensuels grâce au RBI contre 3525 francs avec la rente AVS de couple actuelle.

## EFFETS SUR LES SALAIRES ?

Deux thèses se confrontent. Pour la première plus personne ne sera obligé d'accepter des emplois précaires et mal rémunérés. Le socle garanti de 2500 francs mensuel renforcerait la

position des salarié-e-s sur le marché du travail, et contraindrait les patrons à augmenter les bas salaires et à stabiliser les emplois précaires qui ne trouveraient plus preneurs-euses. Faux, selon l'autre thèse. Car le montant du RBI étant trop bas pour vivre dignement, la pression à accepter n'importe quel emploi pour disposer d'un revenu suffisant ne disparaîtra pas. Pire encore, un revenu de base trop bas, mais socialement admis comme « digne », incitera les employeurs à baisser drastiquement les salaires.

## MIGRANT-E-S DISCRIMINÉ-E-S

Dès lors que le RBI ne serait introduit qu'en Suisse, les réflexes protectionnistes seraient exacerbés et la politique migratoire subirait un tour de vis supplémentaire. Avec une seule conséquence : la clandestinisation d'une part toujours plus importante de migrant-e-s et l'explosion du dumping salarial. Le RBI accentuerait ainsi la discrimination des droits entre résident-e-s et travailleurs-euses sans statut légal, à la merci des employeurs.

## ABSENCE DE FINANCEMENT


Le financement du RBI n'est pas précisé dans l'initiative. Les coûts totaux de son introduction seraient aujourd'hui supérieurs à 200 milliards de francs, 150 si l'on déduit le coût actuel des prestations sociales qui seraient remplacées par le RBI. Comment ? Par les impôts ? Par la TVA ? Par de nouvelles taxes sur les transactions financières

électroniques qui commencent à être étudiées et débattues ? Nul doute qu'en cas d'acceptation de l'initiative, il sera nécessaire de lancer une autre initiative pour assurer un financement socialement juste.

## AFFAIBLISSEMENT DES ASSURANCES SOCIALES ?

Selon les initiants le RBI remplacera toutes les assurances sociales sauf l'assurance chômage et l'assurance maladie, et ce jusqu'à concurrence du montant mensuel du RBI. L'aide sociale, l'AVS sauf les prestations complémentaires, l'AI sauf les soins spéciaux, les bourses d'étude seraient à terme supprimées. Ce régime mixte entre RBI et assurances sociales suscite des craintes de fragilisation des assurances sociales, déjà attaquées aujourd'hui par la droite et le patronat.

## LES FEMMES À LA MAISON ?

D'autres aspects ont également fait débat : l'effet sur l'emploi des femmes, sur les possibilités de mobilisations syndicales, l'absence de réflexion quant à la répartition des richesses entre le Nord et le Sud, l'impact réel des mutations technologiques sur l'emploi, la fin du salariat et de la valeur du travail. Mais contrairement à l'Union syndicale Suisse et aux grandes centrales nationales, le SIT appelle malgré tout à voter OUI (voir ci-après). 

Manuela Cattani




## Oser l'utopie : OUI à l'initiative

S'il existe des raisons pragmatiques de soutenir l'initiative, sa dimension utopique est essentielle.

**Alternatives** • Parce que rêver et lutter pour une société plus juste et égalitaire nécessite de nouvelles utopies, parce que son introduction réduirait la pauvreté, parce que le travail se précarise et se déshumanise, alors dissocier l'existence de l'obligation de participer au marché du travail et instaurer un revenu de base pour tous-toutes est un principe à soutenir par un syndicat comme le SIT, dont la défense des précaires est une priorité.

Le principe a séduit le SIT tout d'abord pour son potentiel utopique. La garantie de disposer de la naissance à la mort d'un revenu mensuel permettant de vivre dignement sans contrepartie ni conditions ni tracasseries bureaucratiques, ouvre des espaces de liberté individuelle et collective. Et cette souveraineté financière individuelle sera assez puissante pour insuffler un changement de paradigme social, ouvrir de nouvelles possibilités de définir et participer à l'organisation de la société en fonction des souhaits, des inclinations et des capacités de chacun-e. La société sera plus juste, solidaire et égalitaire. Un rêve vieux comme l'humanité qui

sera certes long à réaliser, mais dont la première étape, l'inscription dans la constitution fédérale du droit à un revenu inconditionnel, est à portée de main, en glissant un OUI dans l'enveloppe de votation.

Sur un plan plus pragmatique, le SIT soutient l'introduction du RBI car il aurait comme premier effet certain, au vu d'expériences dans d'autres pays, que plus personne ne se verrait contraint de vivre avec moins de 2500 francs par mois. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui pour presque 10% de la population, dont les personnes qui cumulent les petits emplois mal rémunérés. En termes de lutte contre la pauvreté, ce serait déjà un progrès notable et une raison suffisante pour soutenir le OUI. Enfin, l'instauration d'un RBI, plus qu'un simple moyen de compenser la perte du travail dans une société où le plein emploi n'est plus la règle, pourrait modifier profondément le monde du travail ainsi que constituer une véritable reconnaissance d'autres formes de création de valeur que le capitalisme ne reconnaît pas.  **MC**

## Le RBI ailleurs

Plusieurs expériences sont menées à travers le monde. Tour d'horizon.



**Expériences** • En Europe, la Finlande va tester le RBI en 2017. Confronté à un taux de chômage proche de 10%, favorable à l'austérité et à une protection sociale moins coûteuse, le gouvernement a validé le test du RBI dans certaines régions du pays particulièrement touchées par le chômage. Le débat sur son montant, entre 400 et 1000 €, et sur l'avenir de la protection sociale est très vif.

Aux Pays Bas 4 villes vont tester cette mesure. À Utrecht, 4<sup>e</sup> ville du pays, l'expérience débute en 2016. Le test sera limité à 300 bénéficiaires de l'aide sociale minimale qui recevront entre 900 € pour un adulte et 1300 € pour une famille, indépendamment de l'évolution de leur situation.

Au Canada, dans les années 1970 le Manitoba a mis en place un programme dans les villes de Winnipeg et Dauphin, respectivement 450 000 et 10 000 habitants. Distribué à tous les habitants sans exception, le RBI a démontré : moins d'hospitalisations (notamment des maladies psychologiques), baisse de la criminalité et augmentation de la fréquentation

scolaire. Le premier ministre canadien actuel souhaite reprendre et élargir cette mesure.

Au Brésil, le droit au RBI figure dans la constitution depuis 2004 avec un objectif d'application à long terme. Concrètement seul le programme Bolsa Familia a vu le jour mais on est encore loin d'une application pour toute la population.

En Alaska, un dividende citoyen issu de la manne pétrolière est versé à la population depuis 1982 à hauteur d'environ 2 000 \$ par an et par habitant.

En Inde, depuis 2011 trois projets pilotes sont menés. Les résultats se montrent déjà positifs en termes de réduction de la pauvreté, de meilleure santé des ayants droit, de désendettement des familles ou encore d'émancipation des femmes.

En Namibie, depuis 2008 les habitants du village d'Otjivero-Omitara reçoivent un RBI mensuel. Ce projet a favorisé la création d'entreprises, favorisé l'accès à l'éducation, amélioré la santé des villageois et les a sorti d'une situation d'extrême pauvreté.  **MC**

## SERVICES PUBLICS

# Nouvelles attaques, nouvelle riposte

En renonçant au budget 2016 et en sonnant la charge contre les retraites du service public, le Conseil d'Etat repart à l'offensive. Riposte dans la rue le 28 mai prochain.



**Austérité** • Par un tour de passe-passe pas magique du tout, le Conseil d'Etat a transformé le bénéfice des comptes 2015 de l'Etat en déficit, renoncé à déposer un nouveau projet de budget pour 2016, et jeté les retraites des fonctionnaires en pâture. Réuni en Assemblée le 11 avril, le personnel se prépare quant à lui à la riposte, avec une date de manifestation d'ores et déjà prévue le 28 mai.

## ACCORD PIÉTINÉ

S'appuyant sur des comptes 2015 opportunément manipulés, le Conseil d'Etat a trouvé le moyen de renier son engagement de décembre 2015 d'octroyer l'annuité au personnel en cas de comptes positifs. Alors que le personnel était prêt à faire cette concession majeure sur ses conditions de travail en échange d'un budget 2016 sans coupes et garantissant le maintien des prestations publiques, voilà que le Conseil d'Etat renonce également à déposer un nouveau budget 2016 tout en main-

tenant ses injonctions d'économies aux départements et aux secteurs subventionnés.

## DANS LE MUR

Les comptes 2015 de l'Etat confirment pourtant deux choses : les recettes sont systématiquement sous-estimées, et l'effet des baisses d'impôts de ces vingt dernières années commencent à se voir. Pour la énième année consécutive, des recettes « non récurrentes » viennent améliorer sensiblement le résultat des comptes (+3 % par rapport au budget). Sur les cinq dernières années, les revenus ont été sous-estimés en moyenne de 460 millions par an. Si les estimations de recettes au moment de l'élaboration des budgets étaient un peu plus réalistes, nombre de coupes ne se justifieraient pas. Mais plus inquiétant encore, la croissance économique, du fait de son ralentissement, ne permet plus de camoufler les effets des baisses fiscales successives. Par rapport à 2014, les revenus issus de l'imposition

des personnes physiques et des entreprises baissent de respectivement 4,7 % et 5,1 %. Ce résultat démontre que ces baisses ont été excessives et que Genève va droit dans le mur si certaines d'entre elles ne sont pas rapidement corrigées.

## FUITE EN AVANT

Plutôt que de prendre la mesure de la situation, le Conseil d'Etat poursuit la même politique des caisses vides. Pis, plutôt que d'envisager d'empoi-gner sérieusement des mesures correctives, il s'apprête à enfoncer le clou en offrant sur un plateau d'argent pas moins de 500 millions par an de nouveaux cadeaux fiscaux aux grandes entreprises (RIE3). Et pour encaisser le choc, le Conseil d'Etat ouvre un nouveau front contre la fonction publique : la caisse de pension du personnel de l'Etat (lire ci-dessous).

## RÉSISTER

Face à cette fuite en avant du gouvernement, le personnel s'est réuni

en Assemblée le 11 avril à l'appel du Comité unitaire, dont fait partie le SIT, qui a mené la lutte à l'automne dernier. Les revendications demeurent invariablement les mêmes : afin de préserver la qualité des services publics et des conditions de travail déjà sensiblement dégradées ces dernières années, la solution ne peut se trouver que dans de nouvelles recettes : suspendre le bouclier fiscal qui protège les plus hauts revenus, revenir sur le rabais d'impôt de 12 % imposé par la droite en 2000, et engager de nouveaux-elles contrôleuses fiscaux-ales pour en finir avec l'impunité fiscale dont bénéficient certains gros contribuables passés maître dans l'exercice de « l'optimisation fiscale ».

Une nouvelle Assemblée aura lieu après le 22 avril, mais les rendez-vous contre l'austérité sont d'ores et déjà pris dans la rue le 1<sup>er</sup> et le 28 mai prochain. ♦

**Davide De Filippo**

## CPEG

# Menace sur les retraites

Parallèlement à la provision de 207 millions pour la CPEG, le Conseil d'Etat prépare l'assaut contre les retraites du service public.

**Austérité** • Un plan de communication parfaitement orchestré : une semaine avant la publication des comptes de l'Etat, le ministre des finances Serge Dal Busco annonce dans les médias à plus large audience (RTS) que la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) souffre d'un manque de financement de plusieurs milliards. Rebelote le 22 mars, avec la présentation des comptes 2015 de l'Etat, où le Conseil d'Etat porte à 410 millions (203 en 2014 et 207 en 2015) la provision pour la CPEG. Résultat médiatique : la

caisse de pension des fonctionnaires, « en quête de milliards », « plombe les comptes de l'Etat ». Le terrain est passé au napalm, le Conseil d'Etat peut y faire sonner la charge : il « proposera des mesures d'assainissement complémentaires et examinera des réformes structurelles ». La mobilisation du personnel s'impose.

Le problème réside moins dans la provision effectuée par le Conseil d'Etat que dans le discours alarmiste qui accompagne cette provision. En effet, le Conseil d'Etat omet opportunément

de dire que le financement des 4 à 7 milliards manquant à la CPEG est déjà prévu et qu'il s'étale sur quarante ans. Qui paiera cette facture, qui résulte de l'obligation voulue et adoptée par la droite au parlement fédéral de surcapitaliser les caisses de pension publiques ? Le personnel pour près de deux tiers de la facture totale, au travers d'augmentations de cotisations et de baisses substantielles des rentes, déjà prévues par le plan de financement de la caisse.

Ce discours alarmiste est d'autant moins justifié qu'il repose également sur la perte de 0,4 % enregistrée par la Caisse en 2015. Or, cette perte est due aux faibles rendements de la bourse et aux taux d'intérêt négatifs décidés par la BNS, alors que la CPEG a réalisé un bénéfice de 7 % l'année précédente. Faire des projections à long terme en se basant sur la performance d'une seule année est donc absurde. Une recapitalisation supplémentaire pourrait aider la caisse, mais il est beaucoup trop tôt pour crier au loup et décider de mesures structurelles. ♦

**Davide De Filippo**

## ECONOMIE DOMESTIQUE

# Multimillionnaires exploitateurs

Une vingtaine d'employé-e-s de maison surexploité-e-s par un riche couple à Vézenaz. Le SIT dénonce.



**Abus** • Une somptueuse propriété, située à Vézenaz, au bord du lac. Derrière la clôture, l'exploitation la plus crasse. Le couple Illona et Rishat Safin, d'origine russe, a mis au point un système parfaitement bien rodé pour exploiter leurs employé-e-s de maison, pour les faire travailler le plus possible en les payant le moins possible. Le SIT a dénoncé le cas à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

## RECRUTEMENT À L'ÉTRANGER

Le couple recrute son personnel de maison à l'étranger. Il poste des annonces en russe sur Internet. Les personnes répondent à l'annonce. Il s'en suit un bref entretien téléphonique via skype durant lequel le couple rassure les personnes en leur expliquant qu'elles ne travaillent pas seules, qu'il y a toute une équipe en place. Il leur envoie un billet d'avion.

Les personnes arrivent à Genève, les passeports sont alors confisqués pour quelques mois. Le piège se referme et l'enfer commence...

## JOURNÉES INTERMINABLES

Les femmes commencent leur travail un jour sur deux à 5 heures du matin et l'autre jour à 6 heures pour terminer leur journée de travail dans le meilleur des cas à 20 h 00. Le matin, tôt, elles doivent préparer une semoule qui doit cuire longtemps pour le petit déjeuner, laver à la main la vaisselle précieuse et nettoyer toute la cuisine que la grand-mère a mis sans dessus dessous durant la nuit. Pour l'employé-e de maison qui s'occupe en plus de l'entretien de la maison, de la fille cadette, sa journée de travail n'est pas finie, elle se poursuit la nuit, puisqu'elle a l'obligation de dormir dans la chambre de la petite.

Les hommes étaient chauffeurs,

hommes à tout faire, toujours prêts et disponibles pour servir la famille.

## INSULTES ET RENVOIS

Au rythme de travail s'ajoutent les insultes, les critiques et le contrôle en permanence.

Les employé-e-s logent dans la propriété du couple, ne parlent pas ou peu le français, ne connaissent personne à Genève, ignorent leurs droits. Le couple Safin profite de leur isolement, il sait qu'en recrutant des salarié-e-s à l'étranger, il peut en abuser aisément, en les payant que quelques francs de l'heure. Dès que les salarié-e-s revendiquent leurs droits ou sont atteints dans leur santé, le couple les renvoie immédiatement et les reconduit à l'aéroport avec un billet de retour aux pays.

## DÉNONCIATION À L'OCIRT

Le syndicat SIT a dénoncé cette situation à l'OCIRT. L'OCIRT a fait une enquête, une vingtaine d'employé-e-s ont fait des dépositions auprès de l'inspection du travail. A ce jour, ces multimillionnaires refusent toujours de se mettre en conformité avec le droit suisse. Refusant de se plier aux exigences de l'OCIRT, le couple Safin risque une amende d'un montant maximal de 5000 francs, et une plainte pénale. Le montant de l'amende est dérisoire au regard des abus portés aux travailleuses-euses et aux plusieurs centaines de milliers de francs dus. Ce montant n'est en rien dissuasif, bien au contraire! Un montant si ridiculement bas ne peut qu'inciter les employeurs à tricher.

Depuis de nombreuses années, le syndicat SIT revendique une hausse drastique de ces amendes. Aujourd'hui, il reste à chacun-e des travailleuses-eurs à porter plainte devant le Tribunal des prud'hommes pour obtenir ses droits. ♦

Martine Bagnoud

## Sous-traitance : Denner se défile

Denner sous-traite ses petites succursales dites « express » ou « satellite ». Résultat, contrats en chaîne, fiches de salaire bidon, salaires impayés et licenciement rétroactif. Mais Denner n'est responsable de rien. Peu importe si les employé-e-s se trouvent à la rue du jour au lendemain, si le chômage ou l'aide sociale doit leur fournir le minimum vital. Ce n'est pas le problème de Denner, qui se contente d'encaisser l'argent des franchises. Malgré nos appels répétés, malgré nos dénonciations publiques, Denner, propriété de la Migros, refuse d'assumer sa responsabilité sociale. **EJR**

## Sous-traitance : Swiss clean mis au pas

Dans les hôtels aussi la sous-traitance bat son plein, notamment dans le service du nettoyage de chambres. L'entreprise Swiss clean, dont l'administrateur a déjà fait sept fois faillite, « oublie » de payer ses cotisations sociales, les salaires, les indemnités lors de congé maternité ou les indemnités maladie, perçoit abusivement les taxes pour réfugié-e-s, etc. Cette fois cependant, après intervention du SIT, l'hôtel Ramada Encore, qui sous-traite le nettoyage de ses chambres à Swiss clean, a pris ses responsabilités et a fait pression sur Swiss clean afin qu'elle paie ce qu'elle devait. **EJR**

## Valora : des employé-e-s à tout faire

Pour Valora un contrat de vendeuse signifie: assurer seule le service de vente de l'essence et des produits, préparer les sandwiches et servir au bar, nettoyer le magasin, les toilettes, les extérieurs de la station, tondre la pelouse, débayer la neige, jauger les cuves, passer les commandes et faire les différentes tâches de bureau, étiqueter les produits, recevoir et disposer la marchandise. Pire, malgré les braquages dont est souvent victime le personnel, les caméras servent à contrôler les employé-e-s, pas les braqueurs. Après l'action du SIT, la direction promet des améliorations, affaire à suivre. **EJR**

## CONSTRUCTION

# Le bal des fraudeurs continue

*Salaires impayés, détournement d'allocations et d'indemnités, cotisations sociales non versées, encore une entreprise sous-traitante de la construction « cueillie » par le SIT.*

**Fléau** • Le SIT a depuis plusieurs mois l'entreprise TRG Sàrl dans le collimateur. Administrée par Madame Francine Jungo et Monsieur Michael Borga, elle s'est notamment rendue coupable d'appropriation induite d'allocations de retour à l'emploi et d'indemnités de la SUVA au détriment d'un de ses ouvriers.

## JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PRUD'HOMMES EXEMPLAIRE...

Pour ces faits, TRG Sàrl a été condamnée le 16 mars 2016 par la juridiction des prud'hommes à plus de 30 000 francs d'arriérés de salaire comprenant des détournements de salaires payés par le biais d'une mesure d'allocation de retour en emploi en faveur du travailleur lésé, financée par l'Etat, et d'indemnités journalières versées par la SUVA. Plus prompt à solliciter des aides de la collectivité publiques que de répondre de ses actes, l'administrateur principal de la société, M. Borga, ne s'est rendu à aucune audience fixée par le Tribunal.

## ET APRÈS ?

Le 15 mars dernier, le SIT est intervenu sur un chantier de rénovation d'un appartement de luxe

situé au 118, route de Frontenex, à la demande de plusieurs ouvriers, pour des salaires et des charges sociales impayés. Des arriérés conséquents puisque s'élevant à 15 000 francs environ pour une période très courte d'à peine deux mois. Arrivé sur place, le SIT a appris que les travaux de ce chantier privé avaient été sous-traités à l'entreprise TRG Sàrl par l'entreprise générale BATIFAB Sàrl.

Informée par le syndicat de sa responsabilité envers son sous-traitant, cette dernière, par l'entremise de son administrateur, Monsieur Fabre, s'est immédiatement déclarée disposée à bloquer la somme précitée aux fins d'indemniser les travailleurs lésés. Après d'innombrables palabres, l'entreprise générale a finalement indemnisé certains travailleurs, à concurrence de 6000 francs seulement.

## TRG SÀRL ET SA CLIQUE DISPARAISSENT

Mis sous pression par l'action du SIT, TRG sàrl a disparu de la circulation, abandonnant ses chantiers en cours et laissant sur le carreau ses ouvriers. Après enquête du syndicat, il s'avère que cette entreprise est coutumière du fait puisque plusieurs clients notamment des établissements



publics de la place ont vu leurs travaux de rénovations abandonnés après avoir versé des acomptes substantiels à son administrateur.

## UNE PLAINTÉ PÉNALE SERA DÉPOSÉE

Bien que les syndicats n'aient pas la qualité pour agir sur le plan pénal, le SIT ne se contentera pas d'une simple dénonciation dans cette affaire. Il entend par conséquent convaincre tous les acteurs lésés par cette entreprise pour engager une action pénale d'envergure et efficace à son encontre et ils sont nombreux. L'Office cantonal de l'emploi qui a accordé l'allocation de retour en emploi détournée sans scrupules, la SUVA qui a vu ses indemnités détournées mais également les assurances sociales seront concernés en premiers chefs. ♦

Thierry Horner

## SOCIAL

# Le personnel de l'Hospice général dénonce le manque de moyens

*La subvention cantonale pour le fonctionnement de l'HG n'a pas été ajustée depuis dix ans alors que les prestations d'aide sociale augmentent fortement.*

**Austérité** • Le personnel déjà surchargé a de bonnes raisons de craindre les mesures d'austérité du Conseil d'Etat. Les syndicats SIT et SSP ainsi que la Commission du personnel de l'Hospice général (HG) ont remis une pétition au Grand Conseil et au Conseil d'Etat et organisé en parallèle une symbolique vente de pâtisserie pour couvrir les 10 millions manquants. Craintes sur l'em-

ploi et la qualité des prestations.

Par l'effet d'une précarité grandissante à Genève, le nombre de dossiers d'assistance ne cesse d'augmenter, +62% en cinq ans. Alors que des rallonges budgétaires sont accordées pour garantir les prestations financières auxquelles les usagers-ères ont droit de par la loi, la subvention cantonale pour le fon-

ctionnement de l'HG est la même depuis plus d'une décennie. La subvention fédérale destinée aux foyers de requérant-e-s d'asile ne suffit pas non plus, alors que l'Hospice en a accueilli 1300 de plus en 2015.

Il manque donc aujourd'hui l'équivalent de 44 postes dans le secteur d'aide sociale et idem pour celui de l'accueil des requérant-e-s d'asile. Les

quotas de dossiers par travailleur-euse social-e ont explosé, ce qui met ces derniers-ères dans une situation éthiquement intenable : comment prioriser des situations de détresse au détriment des autres, comment ne pas se transformer uniquement en « bancomat sur pattes » en délaissant l'accompagnement social des usagers-ères dans un projet de vie permettant de sortir de l'exclusion sociale ?

Si l'on ajoute les coupes linéaires et autres mesures d'austérité demandées par le Conseil d'Etat, il manquera fin 2017 un financement équivalent à 168 postes. Avec à la clef une baisse drastique de la qualité des prestations, un report de charge sur les communes et le monde associatif également soumis à l'austérité, et des risques de licenciements économiques au sein de l'Hospice. Impensable et inacceptable. ♦

Françoise Weber



La loi sur l'inspection paritaire des entreprises entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai. Entretien avec Ueli Leuenberger, dans sa nouvelle peau d'inspecteur paritaire du SIT.

**Interview** • Ueli Leuenberger est membre du SIT depuis 1983. Issu du milieu ouvrier de la campagne bernoise, voilà plus de quarante ans qu'il s'est installé à Genève. Cuisinier de première formation, puis de travailleur social, il a tour à tour travaillé à la Poste, comme ouvrier dans la métallurgie, comme secrétaire syndical au SIT, travailleur social au CSP, a fondé et dirigé l'Université populaire albanaise durant plusieurs années, et travaillé comme maître de formation professionnelle. Conseiller municipal en Ville de Genève, puis député au Grand Conseil, puis conseiller national, et président du Parti suisse des Verts. Un engagement politique dans la défense des plus précaires, qui l'a également amené à présider le Collectif de soutien aux sans-papiers. Au mois de mai prochain, il deviendra inspecteur paritaire des entreprises désigné par le SIT.

**Ueli, le grand public te connaît surtout comme ex-président des**

**Verts et comme conseiller national, mais quelle est ton expérience syndicale ?**

J'avais 16 ans lorsque j'ai commencé à militer, lorsque j'ai fait mon apprentissage de cuisinier à Lucerne. Je me suis battu pour les conditions de travail des apprentis-e-s, désastreuses à l'époque.

A Genève, j'ai été syndicaliste FTMH, et présidé la Commission d'entreprise de l'Usine de dégrossissage d'or, avant qu'elle ne devienne le lieu de la culture alternative que l'on connaît aujourd'hui.

Pendant mes études de travailleur social, j'ai adhéré à la Fédération des syndicats chrétiens, qui est devenu ensuite le SIT. J'étais en phase avec la place que ce syndicat accordait et accorde encore aux militant-e-s, son caractère interprofessionnel, sa critique des rapports de domination Nord-Sud, son engagement contre les exportations d'armes et contre le nucléaire. Mais plus encore, c'est son combat pour les droits des travailleurs-euses migrant-e-s, sans-pa-

piers, saisonniers-ères ou requérant-e-s d'asile auquel j'ai voulu participer. J'y ai ensuite travaillé comme secrétaire syndical, où j'ai contribué à la construction du secteur Hôtellerie-restauration en développant des luttes collectives. Une grande nouveauté dans le paysage syndical à l'époque. On a pu obtenir un meilleur respect des CCT et de meilleurs salaires au niveau cantonal.

**Pourquoi t'engages-tu aujourd'hui dans l'Inspection paritaire des entreprises ?**

Les conditions de travail fixées dans les lois et les CCT sont parfois le résultat du bon sens, mais surtout d'un rapport de force. Le minimum que l'on puisse exiger, c'est qu'elles soient respectées, de la même manière que tout-e citoyen-ne est censé-e respecter les lois.

La libre-circulation des travailleurs-euses a apporté des avantages, mais certains employeurs en ont également profité pour faire de la sous-enchère, faute de protections


et de contrôles suffisants. Et je suis convaincu que cette sous-enchère nourrit le terreau de la xénophobie.

L'IPE est donc une expérience très intéressante et qui doit réussir. Elle pourra servir d'exemple pour le reste de la Suisse.

**Que peuvent attendre les salarié-e-s de la part de l'IPE ?**

« Ah, enfin ! », c'est ce que me disent des travailleuses et des travailleurs lorsque je leur en parle. Cela correspond à une vraie attente dans certains secteurs. Ce qu'ils-elles obtiendront dépendra de la qualité de notre travail, tant des inspecteur-trices syndicaux-ales que patronaux-ales, de la volonté de couper court aux abus, au non-respect flagrant des lois.

La loi créant l'IPE a été votée à l'unanimité par le Grand Conseil, c'est rarissime. Cela nous permettra d'exiger que le travail de l'IPE soit soutenu par celles et ceux qui l'ont votée et par les autorités, et notamment de l'OCIRT qui devra actionner les sanctions.

Et cela dépendra aussi des travailleurs-euses eux-mêmes, qui devront faire appel aux syndicats pour défendre leurs droits et pour actionner l'inspection paritaire. 

**Propos recueillis par Davide De Filippo**

# Décisions du SIT et de la CGAS

## COMITÉ SIT

### LORS DE SES SÉANCES DE MARS ET AVRIL, LE COMITÉ SIT A :

- mis en route les préparatifs du Congrès SIT du 26 novembre 2016
- procédé à la mise en place du groupe mixte et a reçu les candidatures de Mustaphe Gashi et Avdulla Jakupi (en alternance), Rota Oberson, Claude Studer, Albano Giovanni, Diego Cabeza, Christine Pereira et Sandrine Bail
- pris connaissance des activités du comité SIT R dans le cadre de la campagne AVS+, notamment des démarches d'Armand Muller et de la présentation de Jean-Daniel Robert
- été informé des actions sectorielles menées auprès de Denner, des stations-service Valora ainsi que la dénonciation publique et conférence de presse d'un oligarque russe
- rencontré Laura Bisiani, la nouvelle juriste de l'équipe tertiaire
- dressé un bilan du résultat des votations du 28 février 2016
- fait un point sur les contributions professionnelles
- été informé du calendrier du parlement à propos du traitement du plan de mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration massive
- fait le bilan de la manifestation du 8 mars
- discuté des enjeux du 1er mai et de la manifestation romande du 28 mai
- a voté le projet de budget 2016
- Le comité a donné les mots d'ordre SIT pour les votations du 5 juin :

## OBJETS FÉDÉRAUX

- NON à l'initiative populaire « En faveur du service public »
- OUI à l'initiative populaire « Pour un revenu de base inconditionnel » (RBI)
- NON à l'initiative populaire « Pour un financement équitable des transports » (initiative dite « vache à lait »)
- NON à la modification de la loi sur l'asile (LAsi)

## OBJETS CANTONAUX

- OUI à l'initiative populaire 154 « Pour des transports publics plus rapides! »
- NON au contreprojet à l'initiative 154 (11769)
- Question subsidiaire: Initiative populaire 154 « Pour des transports publics plus rapides! »
- NON à l'initiative populaire 157 « OUI à la grande Traversée du Lac! »
- NON à la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) (Imposition d'après la dépense selon le droit fédéral harmonisé)
- NON à la loi modifiant la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) (Plus de liberté pour les locataires)

## OBJETS COMMUNAUX : VILLE DE GENÈVE

- 2X NON aux coupes budgétaires antisociales

## LORS DE SES SÉANCES DE COMITÉ DE MARS ET AVRIL LA CGAS :

- a préparé le premier mai
- a décidé d'une manifestation unitaire contre l'austérité et pour la défense des biens publics le samedi 28 mai à 15h sur la place Neuve
- a donné son soutien aux initiatives « Construisons des logements pour toutes et tous »
- a approuvé le soutien au lancement de l'initiative du Parti du Travail « pour le remboursement des frais dentaires »
- décide des mots d'ordre pour les votations du 5 juin
- a fait un point de situation sur l'inspection paritaire des entreprises
- a discuté du recours patronal de l'Hôtellerie contre l'IPE soutenu par le syndicat Hotel & Gastro Union
- a signé l'appel en faveur d'un accueil de 50 000 réfugié-e-s
- a donné un mandat d'opposition à sa délégation à la Table ronde du Conseil d'Etat sur la RIE III. Il s'agira de:
  - s'engager dans la construction d'un front large de lutte contre l'austérité;
  - impulser de larges campagnes d'agitation auprès des salarié-e-s du secteur public et du secteur privé;
  - organiser des manifestations de rue comme celle du 28 mai, dont la préparation est une priorité pour la CGAS;
  - envisager sérieusement l'opposition par le biais de référendums, si les projets fédéraux et cantonaux devaient être adoptés tels que connus aujourd'hui.
- a évoqué les 150 ans de la Première internationale, un comité organisera la commémoration et des événements

## Les permanences du bus SIT

### Une permanence syndicale est à votre disposition, à deux pas de chez vous

- De 10h à 13h  
Les **lundi 2 et 9 mai**, au marché de la place des Ormeaux, Petit Lancy
- De 10h à 14h30  
Le **mercredi 18 mai** aux HUG
- De 10h à 16h  
Le **samedi 21 mai** devant la Migros Jonction
- De 10h à 13h  
Le **lundi 23 mai** au marché de la place des Ormeaux, Petit Lancy
- De 15h à 19h  
Le **vendredi 27 mai** au centre commercial de Meyrin



## JOURNÉE DE FORMATION SYNDICALE

**lundi 6 juin 2016  
de 9h00 à 17h30  
au SIT**

### Le management en Ville de Genève Quelles réponses syndicales au malaise du personnel ?

Cette journée est réservée aux membres du SIT travaillant pour la Ville de Genève, sur inscription. Information détaillée auprès du secrétariat.



## FORMATION CONTINUE POUR LES CONCIERGES D'IMMEUBLES 2016/17

### PUBLIC

Ce cours s'adresse à :

- Des concierges en emploi dans le canton de Genève.
- Des personnes motivées pour la formation.
- Des francophones ou non-francophones qui comprennent, parlent et lisent le français courant.

### CONTENUS

La formation se base sur l'expérience et le vécu des participant-e-s. Elle vise un perfectionnement des pratiques de travail et traite les 4 thèmes suivants :

**Le métier et la fonction de concierge** : le statut du concierge, son appartenance à un corps de métier, son cahier des charges, ses droits, les questions de logistique.

**La communication et ses défis** : les échanges et réflexions sur les situations de communication difficiles. L'affirmation de soi et l'ouverture au changement. La maîtrise des émotions. Les réactions constructives face aux conflits.

**La santé et la sécurité au travail** : la prévention des accidents, les comportements à éviter, la connaissance des produits toxiques, le contact avec les usagers de drogues, les gestes de premier secours.

**La protection de l'environnement** : les économies d'énergie dans le bâtiment, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, le recyclage, le nettoyage écologique.

UOG - Place des Grottes 3 - 1201 Genève



### CERTIFICATION

Cette formation est reconnue par le Département de l'Instruction Publique du canton de Genève. Un certificat de formation est délivré aux participants ayant :

- Participé à 80% des cours.
- Produit un portfolio.
- Passé un entretien individuel d'évaluation.

### DATES ET HORAIRES

Prochaine session : du 2 septembre 2016 au 19 mai 2017.

Un vendredi soir et un samedi matin toutes les deux semaines, hors vacances scolaires, pour une durée totale de 108 heures de cours.

### INTERVENANTS

Les intervenantes et intervenants sont des professionnels, des spécialistes et praticiens de leur sujet.

### PRIX

Le coût est de Fr. 1500.-, payables comme suit :

- Fr. 750.- sont à la charge du participant et peuvent être couverts par un Chèque annuel de formation, à demander à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).
- Fr. 750.- peuvent être pris en charge par l'employeur du participant.

### INSCRIPTIONS

Ouverture des inscriptions dès le 4 avril 2016 en téléphonant au 022 733 50 60 ou en envoyant un email à [info@uog.ch](mailto:info@uog.ch).

## LE PRINTEMPS DE L'UNITÉ

**habitant-e-s, travailleur-euse-s,  
étudiant-e-s, chômeur-eus-e-s,  
usager-ère-s, migrant-e-s, acteur-  
trice-s des milieux culturels,  
soyons ensemble pour une large  
manifestation unitaire  
contre l'austérité**

**le samedi  
28 mai 2016 à 15 h,  
place Neuve**

**Après un automne chaud, vers  
un printemps des luttes sociales  
contre l'austérité**

tation du temps de travail et de l'âge de la retraite, la menace de diminutions de rentes; les personnes étrangères voient leurs statuts de séjour et leurs conditions de vie se précariser; les milieux culturels ainsi que leurs usager/ères connaissent partout des diminutions d'aide publique; et tout le monde est touché directement par le démantèlement des assurances sociales, la dégradation et le bradage des services publics.

On prétend que toutes ces personnes sont, au fond, responsables de ce qui leur arrive... Les personnes étrangères, qu'il s'agisse des frontalier/ères ou de requérant/es, ne seraient ici que pour profiter. Les chômeurs, chômeuses, bénéficiaires de l'aide sociale et des assurances sociales, sont soupçonné/es d'abuser du système. Mais en réalité, les politiques d'austérité qu'on essaie d'imposer sont moins mises en place pour remédier à une crise financière et budgétaire insupportable que pour enrichir encore davantage nanti/es et actionnaires. Les bénéficiaires déclarés des entreprises genevoises représentent sur une année plus du double de la dette du Canton, et voilà que les autorités s'apprêtent à diminuer l'imposition des entreprises presque de moitié (RIEIII)... Pour mieux remplir celles des grandes entreprises et de leurs actionnaires, les caisses publiques s'assèchent, et les « caisses vides » servent d'argument à la baisse des prestations.

L'automne 2015 a été marqué par des mobilisations, des luttes et d'importantes journées de grève: maçons, personnel de la fonction publique, milieux

culturels, requérant/es d'asile, collectifs d'usager/ères du service public (notamment les parents d'élèves, les patient/es), étudiant-e-s, se sont battus ensemble pour défendre des droits, pour des conditions dignes de travail, de vie, de logement, de soin, de séjour, d'éducation. Des convergences ont eu lieu et des victoires d'étapes ont été obtenues.

Toutefois, pour justifier les coupes, le Conseil d'Etat crée artificiellement des déficits budgétaires. Les patrons du bâtiment traînent les pieds également dans les négociations. A Berne, la hausse de l'âge de la retraite des femmes et la diminution des rentes se planifient. Parallèlement, le Conseil fédéral prépare son scénario d'application de l'initiative contre l'immigration de masse. Et il y a toujours plus de bunkers qui s'ouvrent...

Les citoyennes et citoyens de Genève devront se prononcer en juin sur les coupes budgétaires dans le social, la santé, la culture et les associations. Mais dans tous les secteurs, et à tous les niveaux, il y a un grand besoin de mobilisation et de réflexions collectives pour dépasser inégalités et privilèges et pour redéfinir le bien commun.

**Toutes et tous ensemble, étudiant-e-s, travailleur-euse-s du privé et du public, chômeur-euse-s, bénéficiaires de l'aide sociale, acteur-trice-s des milieux culturels, usager-ère-s des services publics, migrant-e-s, il est temps de reprendre la rue et d'unir nos luttes contre ces politiques d'austérité! Seul un puissant mouvement social et de fortes mobilisations peuvent modifier cette situation!**

Les politiques d'austérité se renforcent partout. La Suisse et Genève ne sont pas épargnés. Les personnes travaillant dans ce pays subissent la détérioration des conditions de travail, l'augmen-



## Un 8 mars contre l'égalité par le haut

Une fois n'est pas coutume, c'est contre un relèvement que les femmes – et quelques hommes – ont manifesté le 8 mars dernier. Evidemment pas contre le relèvement du salaire des femmes, qui perdent toujours 7,7 milliards de francs chaque année en raison de la discrimination dont elles font l'objet, mais bien celui de l'âge de la retraite, préconisé par le Plan prévoyance 2020

du Conseil fédéral, actuellement discuté au parlement.

Un refus porté avec détermination dans un cortège teinté du désormais traditionnel violet du 8 mars.

**Davide De Filippo**  
Photos © Eric Roset

JAB  
CH-1211 Genève 3  
P.P. / Journal

SIT INFO  
CP 3287  
1211 GENÈVE 3

Edition: syndicat SIT  
Rédaction: Davide De Filippo  
Mise en page: Schönborn Hernandez.  
Police de caractère Adelle et Adelle Sans  
par TypeTogether

### Collaboration régulière

Martine Bagnoud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Thierry Horner, Emmanuelle Joz-Roland, Jorge Klappenbach, Selim Neffah, présidence du SIT, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber, Tania Zinoviev.

**Impression**  
Ediprim SA, Bienne  
Tirage: 11500 exemplaires  
Paraît 8 fois par an  
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT



Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large et soient conformes aux principes généraux du SIT.